



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°26-01	27	03	05	30
Pour la délibération n°26-02	27	02	05	29
Pour la délibération n°26-03 à 26-024 inclus	29	03	04	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-05 Subvention exceptionnelle à l'association « Le Souvenir français » dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil municipal des jeunes

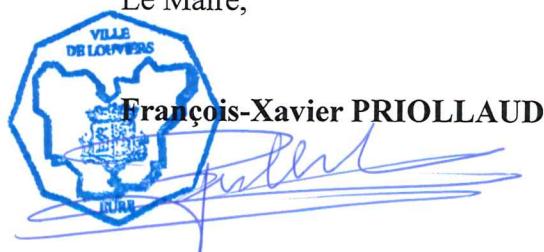
Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 12 FEV. 2026
Par affichage, le

12 FEV. 2026

12 FEV. 2026

Fait à Louviers, le 12 FEV. 2026

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260209-26-05-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

N° 26-005

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
«*LE SOUVENIR FRANÇAIS*» DANS LE CADRE D'UNE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUNES**

RAPPORT

M. Jean-Pierre DUVÉRÉ rapporte que par délibération en date du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Ville de Louviers et l'association le Souvenir français, pour renforcer le partenariat entre l'association mémorielle et les membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Louviers.

Ce partenariat autour du Conseil municipal des jeunes participe à la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations. Les membres du CMJ seront notamment invités à participer à certaines cérémonies commémoratives et pourront visiter un site mémoriel combattant.

Dans le cadre de ce partenariat, le Souvenir français s'est engagé à faire réaliser un drapeau à destination du Conseil municipal des jeunes (CMJ). La Ville de Louviers, à travers la délibération du 15 décembre 2025, s'était engagée à financer la moitié du coût de réalisation de ce drapeau, l'autre moitié étant prise en charge par le Souvenir français.

L'association le Souvenir français a fait réaliser ce drapeau, pour un montant total de 390 euros TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association le Souvenir français une subvention exceptionnelle de 195 euros correspondant à la participation de la Ville de Louviers pour la réalisation de ce drapeau.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le partenariat entre la Ville de Louviers et l'association le Souvenir français,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 195 euros à l'association le Souvenir français.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

